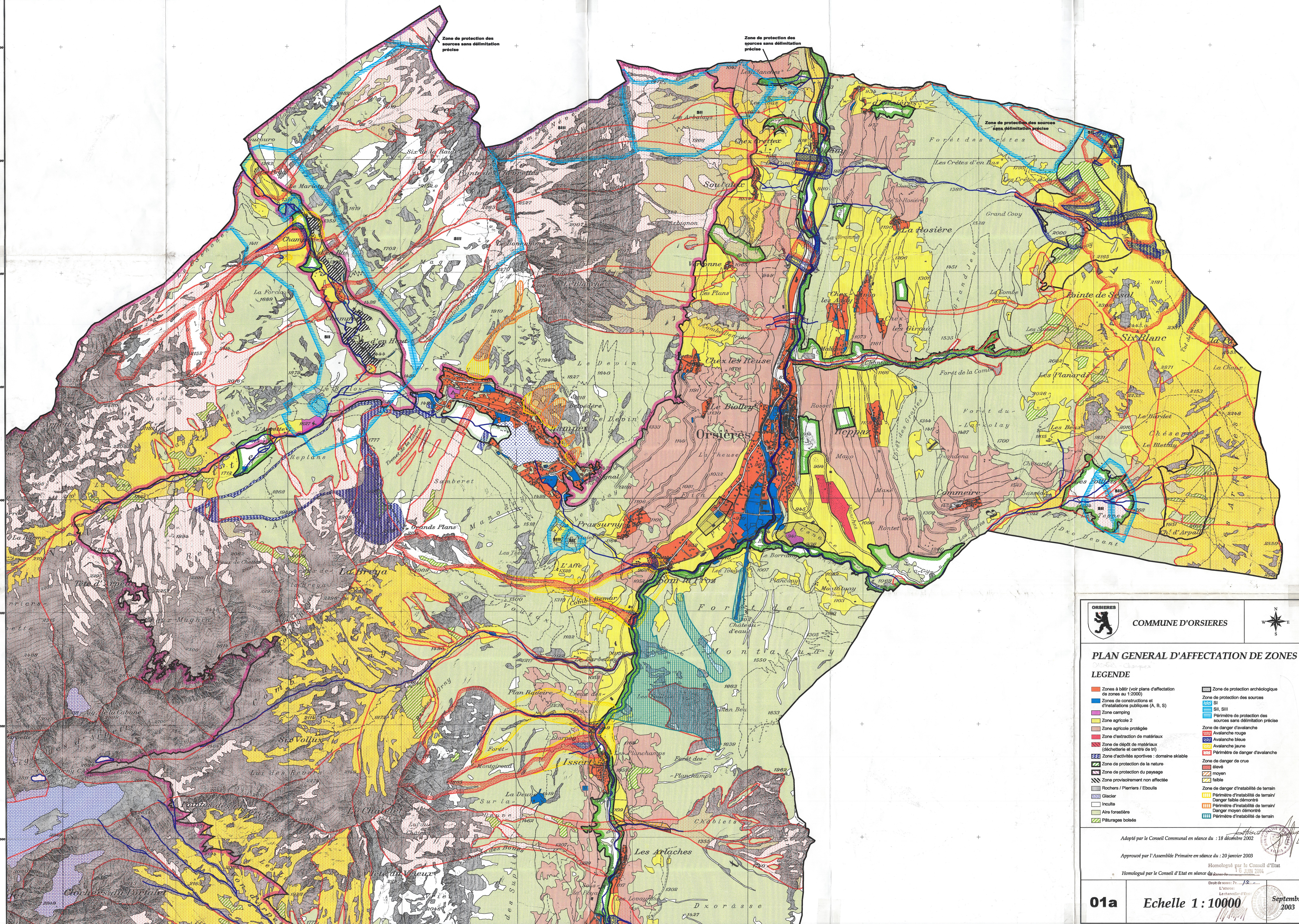
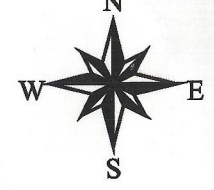






COMMUNE D'ORSIERES



PLAN GENERAL D'AFFECTATION DE ZONES

LEGende

 Zones à bâtir (voir plans d'affectation de zones au 1:2000)	 Zone de protection archéologique
 Zones de constructions et d'installations publiques (A, B, S)	 Zone de protection des sources
 Zone camping	 SII, SIII
 Zone agricole 2	 Périmètre de protection des sources sans délimitation précise
 Zone agricole protégée	 Zone de danger d'avalanche
 Zone d'extraction de matériaux	 Avalanche rouge
 Zone de dépôt de matériaux (déchetterie et centre de tri)	 Avalanche bleue
 Zone d'activités sportives : domaine skiable	 Avalanche jaune
 Zone de protection de la nature	 Périmètre de danger d'avalanche
 Zone de protection du paysage	 Zone de danger de crue
 Zone provisoirement non affectée	 dérivé
 Rochers / Plieries / Eboulis	 moyen
 Glacier	 faible
 Inculte	 Zone de danger d'instabilité de terrain
 Aire forestière	 Périmètre d'instabilité de terrain / Danger faible démontré
 Pâturages boisés	 Périmètre d'instabilité de terrain / Danger moyen démontré
	 Périmètre d'instabilité de terrain

Adopté par le Conseil Communal en séance du : 18 décembre 2002

Approuvé par l'Assemblée Primaire en séance du : 20 janvier 2003

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du : 6 mars 2004

Droit de copie : 100% / 100%

L'Etat
Le canton d'Uri

01a

Echelle 1 : 10000

Septembre 2003